



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

Séance du 04 juillet 2023
Objet : Ressources Humaines : Pôle Enfance Jeunesse

L'an deux mille vingt et trois et le 04 juillet à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, AILLAUD Marion, BERNARD Myriam, HUBERT Armelle, AILLAUD Karine et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, BONO Vicente, DEYE Manuel, HOLIET Samuel, AKLA Mohammed.

Absents excusés : Mmes ROBERT Carole, MOUREN Sylvie, MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, Mrs CHAMBRE Emmanuel, VARCIN Alexandre.

Procurations : M. CHAMBRE Emmanuel a donné procuration à M. MUNOZ Estéban. Mme ROBERT Carole a donné procuration à M. GONCALVES Gilles. M. VARCIN Alexandre a donné procuration à Mme FONTAINE Sonia.

M. DURAND Thierry a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2023

Application agréée E-legalite.com

Conseil Municipal du 04 juillet 2023

Délibération n° 2023/04/28

OBJET : Ressources Humaines : Pôle Enfance Jeunesse

Afin d'assurer le fonctionnement du pôle enfance jeunesse pour l'année scolaire 2023/2024, Mme le Maire propose les créations de poste suivantes, au titre de l'article L332-23 1° du Code Général des Collectivités territoriales :

Du 4 septembre au 31 décembre 2023 : 1 poste d'adjoint technique pour la cantine de 10h/semaine en période scolaire

Du 1^{er} septembre au 31 août 2024

- 2 postes d'adjoint d'animation de 34/35^{ème} pour le centre de loisirs, la cantine, l'entretien des locaux
- 1 poste d'adjoint technique de 31/35^{ème} pour le centre de loisirs, la cantine, l'entretien des locaux
- 1 poste d'adjoint technique de 29/35^{ème} pour le centre de loisirs, la cantine, l'entretien des locaux
- 1 poste d'adjoint technique de 27/35^{ème} pour le centre de loisirs, la cantine, l'entretien des locaux

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De créer les postes proposés
- Ces emplois appartiendront à la catégorie C
- Il seront rémunérés sur la base de l'indice majoré 397
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Malijai,
Le 04 juillet 2023
Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.
Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2023

Application agréée E.legalite.com